



La rencontre débute à 10h30 en présence de plusieurs élus et d'une quinzaine d'habitants.

Synthèse des points abordés lors de l'échange sur la base de questions des résidents

Eclairage public :

Laurence Théry et Brice Laguionie, Conseiller municipal délégué à l'environnement, rappellent que pour poursuivre les économies d'énergie et agir dans une perspective environnementale, la municipalité installe des horloges astronomiques. Ainsi l'extinction nocturne de l'éclairage public peut être programmée. Le quartier de la Perrière fait partie des zones à équiper dans la commune. Les habitants présents ne voient pas d'inconvénient à cette extinction qui pourrait se produire de minuit à 5 heures, comme dans les autres quartiers déjà expérimentaux.

Tranquillité publique :

Laurence Théry rappelle la politique de la commune en matière de tranquillité publique et la démarche engagée avec les fiches actions dans le cadre du CISPD et des différentes réunions publiques organisées. Comme demandé lors de la visite, la présentation projetée lors de la dernière réunion sera ajoutée sur le site internet de la commune.

Ramassage des ordures ménagères et gestion des déchets :

Franck Pourchon, membre de la commission « déchets » de la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) fait un bref rappel de la situation dans ce domaine et des actions entreprises.

La CCPG a la compétence du ramassage et du traitement des ordures ménagères. La communauté a décidé de changer de système de ramassage en proposant des points d'apports volontaires (PAV), en bi flux, soit un bac pour les ordures ménagères, un pour le tri sélectif et le papier et un pour le verre. Il est prévu d'installer en moyenne un PAV pour 100 habitants sur l'ensemble du territoire du Grésivaudan. Le système de redevances incitatives n'a pas été choisi par le Grésivaudan compte tenu des difficultés techniques qu'il implique.

L'emplacement doit remplir plusieurs critères : une surface suffisante pour accueillir les bacs, le stationnement et le camion de ramassage, l'absence de réseaux enterrés, l'absence de réseaux aériens. Ce projet, voté en 2011 par le Grésivaudan, a été remis en question. Un vote du conseil communautaire a eu lieu fin février 2016. Il a confirmé la mise en place d'un système de points d'apports volontaires, qui réduit les coûts de collectes, pour les communes qui le souhaitent, dans des zones denses d'habitat collectif. Ce système peut être combiné avec la poursuite du ramassage en porte-à-porte dans les zones peu denses et trop éloignées des points d'apports volontaires.

La commune du Touvet a voté une délibération le 11 mai 2015 pour envisager un déploiement à deux ans. La municipalité souhaite privilégier l'installation des points d'apports volontaires dans les zones denses d'habitats collectifs et maintenir le porte-à-porte dans les zones d'habitat plus dispersé. Dans ce contexte, la commune poursuit son travail de définition des lieux possibles d'implantation des PAV là où c'est nécessaire.

Afin de réduire la production de déchets ménagers, la commune encourage le compostage collectif et individuel par de nombreuses actions. Franck Pourchon, à l'initiative de ce dispositif, est animateur de cette démarche. Ainsi, pour les habitats collectifs, la commune propose ou soutient la mise en place de bacs à compost collectif. Deux projets ont vu le jour au début de l'année 2015, dont un financé par le Département de l'Isère. La municipalité promeut la mise en place d'un site de compostage « éducatif » au collège Pierre-Aiguille et au Multi-accueil « Les Touvetinois ». Pour les particuliers, les élus et la commission environnement, grâce à ses membres actifs, proposent des formations au compostage et à la construction gratuite de bacs lors d'éco-ateliers (3 rendez-vous en 2015).

Projet d'aménagement de la Grande rue :

Laurence Théry rappelle le projet de la Grande rue, dont vous pouvez retrouver le détail sur le site internet de la commune (rubrique vie municipale/projets et réalisations/aménagements urbains).

Elle rappelle que dans le cadre de ce projet, la possibilité d'un passage en zone bleue du stationnement place de l'église pendant la période des travaux sera réétudiée pour ménager au mieux les intérêts des habitants, des clients et des commerçants.

Trottoir au croisement entre la RD 90 et la rue des Corvées en direction d'Intermarché :

Lors de l'aménagement général la continuité de la traversée piétonne n'a pas pu être finalisée pour des questions de propriété foncière. Une procédure qui vient de se terminer a permis de récupérer l'emprise foncière nécessaire à l'aménagement final des trottoirs et de la traversée. Les travaux vont pouvoir s'engager.

Questions diverses :

Sécurité incendie

- Des habitants du quartier s'interrogent sur la sécurité incendie du quartier. La capacité du réseau étant insuffisante, la commune interpelle le SDIS pour qu'un camion citerne de grande sécurité soit mis à disposition en cas d'incident.

Circulation et stationnement

- Des riverains signalent le stationnement gênant de deux véhicules chemin de Carcet. Mme le Maire attend la communication des coordonnées des propriétaires pour prendre contact afin de trouver une solution.

- Certains habitants s'inquiètent du manque de visibilité pour s'engager sur la Grande rue depuis la rue de sorties à 90° sur la rue de Carcet. Il est rappelé qu'il n'était pas possible d'installer un stop à chaque intersection de la Grande rue mais qu'une campagne d'information allait être menée afin de rappeler la règle de priorité à droite sur l'ensemble de la traversée du village.

- La question de la vitesse dans le quartier est abordée, particulièrement rue de Carcet. Laurence Théry propose que le radar pédagogique de la commune soit installé dans ce quartier à l'issue de la campagne menée à la Frette afin de connaître les vitesses de circulation réelles. Une démarche de concertation sera organisée à l'échelle de la commune sur la question de la limitation de la vitesse de circulation à 30 km/heure.

- Des habitants souhaiteraient l'implantation de miroirs aux intersections à proximité du cabinet médical et de l'EHPAD. Les services de la commune étudient la faisabilité et l'efficacité de l'implantation de miroirs à ces intersections.

- Un riverain signale une erreur de panneau de signalisation rue de la Choquette (priorité de croisement pas synchronisée). Cette erreur est signalée aux services techniques de la commune et le panneau va être remplacé.

Transports en commun

- La synchronisation des navettes inter-rives du Grésivaudan avec les TER est mal assurée à certaines heures, notamment le soir pour les trains au retour de Chambéry. Franck Pourchon a alerté la Communauté de communes du Grésivaudan (CCG) et le titulaire du marché de transports à ce sujet. Le maire a relayé ce signalement au Grésivaudan.

Eclairage public :

- Des habitants du quartier souhaiteraient que de l'éclairage soit installé au sommet de la rue de la Perrière. Après examen de la faisabilité et contact pris avec le promoteur, il apparaît que ce sont les Architectes des Bâtiments de France (ABF) qui interdisent l'implantation d'éclairage public dans cette zone située dans le périmètre du château.

- L'arrêt de bus à proximité de la Maison Saint-Jean souffre d'un mauvais éclairage. La CCPG, qui est chargée de la gestion des abris bus, est alertée sur ce point par écrit. Le manque de visibilité de l'arrêt de bus situé devant la Gendarmerie sera également signalé à la CCPG. Le maire a relayé ces signalements au Grésivaudan.